

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable  
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 7 octobre 2019, à 19 h 00, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Éric Chartier, maire  
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1  
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2  
Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3  
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4

M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MINUTE DE SILENCE**

**MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

**ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

19-10-204

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 7 OCTOBRE 2019 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1 Minute de silence
  - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 septembre 2019
  - 3.2. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance :

  - **Agence 9-1-1** : Versement de la remise mensuelle au montant de 292.73 \$.
  - **ORAPÉ** : Remerciements pour le don au programme de collations pour les enfants d'âge scolaire.
  - **Ministre des Transports** : Octroi d'une aide financière de 119 557.00 \$ pour l'entretien des routes locales (somme annuelle).
  - **Commission de protection du territoire agricole** : Reprise de la rencontre publique dans le dossier 385787 le 6 novembre 2019.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
  - 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
  - 5.3. Colloque COMBEQ-Energir 2019
  - 5.4. Invitation souper-bénéfice de la fondation de l'Hôpital
  - 5.5. Demande de partenariat Moisson Mauricie-Centre-du-Québec
  - 5.6. Demande d'aide financière annuelle – Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable
  - 5.7. Nomination d'un représentant pour le conseil d'établissement Vivalo
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.1 Système d'appel automatisé
7. TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 Formation abattage d'arbres
  - 7.2 Résultat des soumissions pour le déneigement des chemins
  - 7.3 Résultat des soumissions pour le déneigement des cours
  - 7.3 Résultat des soumissions pour les frais de laboratoire – Travaux du Rang 16 Ouest
8. HYGIÈNE DU MILIEU
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SUJETS DIVERS
12. RAPPORT DES ÉLUS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**19-10-205**

#### **3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2019 tel que présenté.

Adoptée.

#### **3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

Le maire informe l'assemblée que le nouveau règlement 19-CM-191 concernant la vitesse dans les chemins municipaux est entré en vigueur le 20 septembre 2019.

#### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale par intérim présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Agence 9-1-1** : Versement de la remise mensuelle au montant de 292.73 \$.
- **ORAPÉ** : Remerciements pour le don au programme de collations pour les enfants d'âge scolaire.
- **Ministre des Transports** : Octroi d'une aide financière de 119 557.00 \$ pour l'entretien des routes locales (somme annuelle).
- **Commission de protection du territoire agricole** : Reprise de la rencontre publique dans le dossier 385787 le 6 novembre 2019.

#### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

##### 5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale par intérim dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

Dépenses	24 084.99 \$
Rémunération des élus	1 768.00 \$
Rémunération régulière	6 234.86 \$
Factures déjà payées	16 082.13 \$

19-10-206

##### 5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois de septembre 2019, pour un montant total de 55 232.46 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 31 147.47 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR SEPT. 2019 : 55 232.46 \$  
Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 31 147.47 \$  
Factures à payer : 24 084.99 \$

Je, Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

\_\_\_\_\_  
Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Adoptée.

19-10-207

**5.3 COLLOQUE COMBEQ-ENERGIR 2019**

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ organise un colloque d'une journée le 31 octobre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE les sujets qui y seront abordés sont des enjeux importants pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 115.00 \$, plus taxes si applicables, par personne ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim souhaite y participer ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale par intérim au colloque COMBEQ-Energir 2019 et DE PAYER les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement.

Adoptée.

**5.4 INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Hôpital « L'Hôtel Dieu d'Arthabaska » a transmis une invitation à la Municipalité pour qu'un représentant participe au souper-bénéfice de la Fondation;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un billet est de 300.00 \$ ;

La municipalité a décidé de ne pas participer à cet événement.

**5.5 DEMANDE DE PARTENARIAT MOISSON MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de partenariat pour soutenir financièrement Moisson Mauricie-Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient déjà l'organisme ORAPÉ qui est membre de Moisson Mauricie-Centre-du-Québec;

La Municipalité décide de ne pas soutenir financièrement Moisson Mauricie-Centre-du-Québec.

19-10-208

**5.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE – CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière annuelle pour soutenir le Centre de prévention

du suicide Arthabaska-Érable pour l'aider dans la réalisation de son mandat ;

CONSIDÉRANT QUE le montant d'aide financière demandé est de 100.00 \$ ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'OCTROYER une aide financière de 100.00 \$ au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable pour son année financière 2019-2020.

Adoptée.

19-10-209

#### **5.7 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT VIVALO**

CONSIDÉRANT QUE les écoles de VIVALO ont sollicité la Municipalité afin qu'un représentant soit nommé pour siéger au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE NOMMER Mme Danielle Vachon, conseillère au siège numéro 3, comme représentante de la municipalité de Villeroy pour siéger au conseil d'établissement de VIVALO pour l'année scolaire 2019-2020.

Adoptée.

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

19-10-210

#### **6.1 SYSTÈME D'APPEL AUTOMATISÉ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se munir d'un système d'alerte afin de se conformer au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

CONSIDÉRANT QUE le système d'alerte permettra à la Municipalité de diffuser des alertes, des avis et des notifications à l'ensemble de la population inscrite sur le portail personnalisé de la Municipalité et de contacter rapidement les membres de l'organisation municipale en sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable a procédé à une demande de prix individuel et de groupe (9 municipalités membres du SSIRÉ) auprès de la compagnie OMNIVIGIL Solutions ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont admissibles à l'aide financière déjà reçue par la municipalité dans le cadre du programme d'aide financière « Soutien des actions de préparation aux sinistres » ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise OMNIVIGIL Solutions pour un contrat regroupé avec les neuf (9) autres municipalités membres du SSIRÉ, pour des coûts initiaux s'établissant à 1 014.40 \$ pour la municipalité de Villeroy ;

QUE cette somme soit puisée à même l'aide financière reçue du programme d'aide financière « Soutien des actions de préparation aux sinistres ».

Adoptée.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **19-10-211 7.1 FORMATION ABATTAGE D'ARBRE**

CONSIDÉRANT QUE la CNESST exige à tout inspecteur municipal d'avoir suivi une formation sur l'abattage d'arbres sécuritaire pour pouvoir effectuer l'abattage d'un arbre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville souhaite offrir cette formation à l'hiver 2020 et qu'elle offre la formation aux municipalités voisines pour diminuer les coûts d'inscription ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal souhaite participer à cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 400 \$ par participant, taxes incluses, pour une formation de deux (2) jours;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à participer à la formation sur l'abattage d'arbre sécuritaire et DE PAYER les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement.

Adoptée.

### **19-10-212 7.2 RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public sur la plateforme SEAO pour le déneigement des chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 16 septembre dernier, qu'elle a reçu deux soumissions et que celles-ci étaient conformes ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

<b>OPTION « A » - CONTRAT DE TROIS (3) ANS ANNÉE 2019 À 2022</b>	
Entrepreneur	Montant global
Pavage Lagacé	315 057.60 \$
Entreprise Beaudet	510 802.18 \$
<b>OPTION « B » - CONTRAT DE CINQ (5) ANS ANNÉE 2019 À 2024</b>	
Entrepreneur	Montant global
Pavage Lagacé	603 729.13 \$
Entreprise Beaudet	789 878.96 \$

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de l'entreprise « Pavage Lagacé & Frères Inc. » pour un contrat de cinq (5) ans, au coût total de 603 729.13 \$, plus taxes si applicables, pour le déneigement des chemins municipaux ;

QUE cette résolution, ainsi que les clauses inscrites aux devis d'appel d'offres, font office de contrat officiel entre les deux parties.

Adoptée.

19-10-213

### 7.3 RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES COURS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de sept (7) entrepreneurs de la région pour le contrat de déneigement des cours municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une (1) seule soumission et que celle-ci est conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de la soumission est le suivant :

<b>OPTION « A » - SOUMISSION POUR UN (1) AN</b>	
Entrepreneur	Montant global
Alain Gagnon	7 230.00 \$
<b>OPTION « B » - SOUMISSION POUR TROIS (3) ANS</b>	
Entrepreneur	Montant global
Alain Gagnon	22 345.00 \$

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de l'entrepreneur Alain Gagnon, pour une période de trois (3) ans, au montant de 22 345.00 \$, plus taxes si applicables, pour le contrat de déneigement des cours municipales ;

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier et la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de service pour le déneigement des cours municipales de 2019 à 2022 avec l'entrepreneur Alain Gagnon.

Adoptée.

**19-10-214      7.4      RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LES FRAIS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DU RANG 16 OUEST**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de proposition de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection partielle de la chaussée dans le Rang 16 Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux propositions pour ces services soient une proposition de l'entreprise « EXP » au montant de 10 450.08 \$, plus taxes si applicables, et une proposition de l'entreprise « Englobe » au montant de 7 625.03\$, plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, gestionnaire du projet avec la Municipalité, recommande de retenir les services de l'entreprise « Englobe »;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de l'entreprise « Englobe » pour un montant de 7 625.03 \$, plus taxes si applicable, pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection partielle de la chaussée dans le Rang 16 Ouest.

Adoptée.

**8.      HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.      AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10.     LOISIRS ET CULTURE**

**11.     SUJET DIVERS**

**12.     RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Éric Chartier, maire  
➤ MRC de l'Érable



- Comité du Parc régional de la Grande Coulée
- Agence forestière
- Aménagement
- Fonds de développement des territoires
- Loisirs
- Comité stratégique agroalimentaire-forêt Érable
- Fondation de l'Hôpital

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Matières résiduelles et recyclage
- Service de garde

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture
- Comité d'embellissement
- Club de l'Âge d'Or

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Communications

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les citoyens à poser leurs questions.  
Aucune question n'a été posée, seulement un remerciement fait envers la municipalité (travaux retrait barrage castor).

**19-10-215**

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 19 h 31.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

---

Éric Chartier, maire

---

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim